



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum quant au second *Projet de règlement numéro 2025-467 modifiant le règlement de zonage 2024-421*, adopté le 12 janvier 2026.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 janvier 2026, le conseil a adopté, sans modifications, le second *Projet de règlement 2025-467*.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet :

- a) Ajout de la section 10.8 concernant les dispositions relatives aux distances et à l'aménagement à proximité des activités ferroviaires

ZONES VISÉES

Toutes les zones

3. Pour être valide, toute demande doit :

- a) Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- b) Être reçue à l'hôtel de ville au 111, 4e Avenue à Crabtree au plus tard le huitième jour qui suit la publication du présent avis, soit le 21 janvier 2026 ;
- c) Être signée par au moins 12 personnes intéressées des zones d'où elles proviennent ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'hôtel de ville, situé au 111, 4e Avenue Crabtree, en s'adressant au greffier aux heures normales de bureau.
5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le second *Projet de règlement numéro 2025-467 modifiant le règlement de zonage 2024-421* peut être consulté à l'hôtel de ville au 111, 4e Avenue à Crabtree, selon l'horaire suivant :

Lundi, Mercredi et jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45

Mardi : 8 h à 12 h et 14 h 30 à 16 h 45

Vendredi : 8 h à 12 h

7. Ce projet de règlement concerne les zones identifiées au présent avis, la description et l'illustration détaillées de ces zones peuvent être consultées à l'hôtel de ville.

Donné à Crabtree, ce 13 janvier 2026

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 13 janvier 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 janvier 2026.